



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 12232

Numéro SIREN : 752 100 396

Nom ou dénomination : BI-SAM PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2017 sous le numéro de dépôt 4726

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-01-2017

N° DE DEPOT : 004726

N° GESTION : 2012B12232

N° SIREN : 752100396

DENOMINATION : BI-SAM PARTICIPATIONS

ADRESSE : 23 rue du Roule 75001 Paris

MILLESIME : 2013



SAS BI-SAM PARTICIPATIONS

23 RUE DU ROULE

75001 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2013** au **31/12/2013**

Etats financiers au 31/12/2013

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2013			31/12/2012
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 849 241		2 849 241	2 849 241
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	216		216	216
	TOTAL (II)	2 849 457		2 849 457	2 849 457
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	845		845	372
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 332		1 332	17
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	2 177		2 177	389
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF		2 851 634		2 851 634	2 849 846

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

216

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2013

31/12/2012

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 849 242	2 849 242
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 690)	
	Résultat de l'exercice	(2 582)	(1 690)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 844 970	2 847 552
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	3 000	500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 594	1 794
	Dettes fiscales et sociales	70	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	6 664	2 294
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 851 634	2 849 846
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(2 581,96)	(1 690,08)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		6 664	2 294
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2013

31/12/2012

		France	Exportation	12 mois	7 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 512	1 690
	Impôts, taxes et versements assimilés			70	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			2 582	1 690
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 582)	(1 690)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2013

31/12/2012

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 582)	(1 690)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 582)	(1 690)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		2 582	1 690
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 582)	(1 690)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2013

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 851 634** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de euros et un total **charges** de **2 582** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 582** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2013** et finit le **31/12/2013**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société BI-SAM PARTICIPATIONS, constituée en juin 2012 a pour vocation de détenir des participations.

Au 31 décembre 2012, la société détient 10.263 actions de la société BI-SAM TECHNOLOGIES pour une valeur de 2.849.41 euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Titres de participation

Les titres de participation inscrit à l'actif du bilan ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des titres de participation égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2013
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 849 241					2 849 241
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	216					216
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 849 457					2 849 457
TOTAL		2 849 457					2 849 457

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2013
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL				

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2013

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES		31/12/2013	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	216		216
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	845	845	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	1 061	845	216
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2013

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES		31/12/2013	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 594	3 594		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	70	70		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 000	3 000		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	6 664	6 664		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Élément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

31/12/2013

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles
 Avances, acomptes sur immobilisations corporelles
 Participations
 Créances sur participations
 Prêts
 Autres titres immobilisés
 Autres immobilisations financières

2 849 241

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes
 Clients et comptes rattachés
 Autres créances
 Capital souscrit appelé non versé
 Valeurs mobilières de placement
 Disponibilités

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
 Autres emprunts obligataires
 Emprunts et dettes envers établissements de crédits
 Emprunts et dettes financières divers
 Avances, acomptes reçus sur commandes
 Dettes fournisseurs comptes rattachés
 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 Autres dettes

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2013

Total des Produits à recevoir

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2013

Total des Charges à payer		1 870
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACT NON PARVENUES</i>	<i>1 800</i>	1 800
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>70</i>	70

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2013	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 849 242,00	0,0000	1,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 849 242,00	1,0000	2 849 242,00

Etats financiers au 31/12/2013

ETATS FISCAUX

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le		01012013		et clos le		31122013		Régime simplifié d'imposition		☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe								Régime réel normal		☒	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration		SIE PARIS 1 13 RUE DE LA BANQUE 75111 PARIS CEDEX02						Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :			
A IDENTIFICATION		SAS BI-SAM PARTICIPATIONS 23 RUE DU ROULE 75001 PARIS									
Identification du destinataire		651		336532		75210039600015		B ACTIVITE			
		Insp. IFU		N° dossier		N° Siret					
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :								Activités exercées (souligner l'activité principale) : HOLDING Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

[illegible]

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15%		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	2 582
2 Plus-values		Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art.44 septies	☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15%			

D | IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATI (cf. notice)

**Recettes nettes soumises
à la contribution 2,50 %**

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

- CGA :

- N° d'agrément du CGA []

Cabinet LP BESSE

11 rue Vassal
94100 Saint Maur des fosses

0145112710

A PARIS....., le26/04/2014.....

Signature et
qualité du déclarant

CHAUDE Xavier Président

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent ; elles garantissent pour les données traitées par le droit d'accès et de facilitation, surpasse de vos caractéristiques immodifiables.

N° 2065 - ACD-GROUPE

SAS BI-SAM PARTICIPATIONS
31122013

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (c)		
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées (d)		
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (i)		
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)		
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2014)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS BI-SAM PARTICIPATIONS
31122013

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2013 , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : **SAS BI-SAM PARTICIPATIONS**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **23 RUE DU ROULE**

75001 PARIS

Durée de l'exercice précédent * **7**

Numéro SIRET * **7 5 2 1 0 0 3 9 6 0 0 0 1 5**

Néant ☐ *

					Exercice N, clos le, 31122013		N-1 31122012				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement*	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG						
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU						
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU	2 849 241	CV		2 849 241		2 849 241		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
		Autres immobilisations financières *	BH	216	BI		216		216		
TOTAL (II)			BJ	2 849 457	BK		2 849 457		2 849 457		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM						
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY						
		Autres créances (3)	BZ	845	CA		845		372		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
		Disponibilités	CF	1 332	CG		1 332		17		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI						
TOTAL (III)		CJ	2 177	CK		2 177		389			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW									
Primes de remboursement des obligations (V)		CM									
Ecart de conversion actif * (VI)		CN									
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 851 634	1 A		2 851 634		2 849 846			
renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
clause de réserve de propriété: *			Immobiliations :			Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2050 - ACD-GROUPE
Février 2014 - 136 014

N° 2050 - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise SAS BI-SAM PARTICIPATIONS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 849 242)	DA	2 849 242	2 849 242
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 690)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 582)	(1 690)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 844 970	2 847 552
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 000	500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 594	1 794
	Dettes fiscales et sociales	DY	70	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	6 664	2 294	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 851 634	2 849 846	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 664	2 294
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Désignation de l'entreprise : SAS BI-SAM PARTICIPATIONS										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG		FH		FI					
		FJ		FK		FL					
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP					
Autres produits (1) (11)					FQ						
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 512	1 690			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	70				
	Salaires et traitements *					FY					
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA				
							GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 582	1 690		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(2 582)	(1 690)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP					
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR					
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU					
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV					
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 582)	(1 690)			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS BI-SAM PARTICIPATIONS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 582	1 690	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	(2 582)	(1 690)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2014 - 136 018

N° 2054 - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise										SAS BI-SAM PARTICIPATIONS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
										2						3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD		KE		KF								
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI								
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9				KJ		KK		KL							
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1				KM		KN		KO							
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants		M2				KP		KQ		KR							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants		M3				KS		KT		KU								
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		KW		KX							
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		LC		LD							
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG							
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ								
	Avances et acomptes								LK		LL		LM								
	TOTAL III								LN		LO		LP								
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T								
	Autres participations								8U	2 849 241	8V		8W								
	Autres titres immobilisés								1P		1R		1S								
	Prêts et autres immobilisations financières								1T	216	1U		1V								
	TOTAL IV								LQ	2 849 457	LR		LS								
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)								ØG	2 849 457	ØH		ØJ									
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
						1				2				3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		1X								
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ								
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC									
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF									
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO									
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU									
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX									
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB								
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF								
	TOTAL III						IY		NG		NH		NI								
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW								
	Autres participations						IØ		ØX		ØY	2 849 241	ØZ								
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D								
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	216	2G								
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	2 849 457	2H								
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	2 849 457	ØM									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2013

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS BI-SAM PARTICIPATIONS Néant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS BI-SAM PARTICIPATIONS**

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2	N3	N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6	P7	P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4	Q5	Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2	R3	R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R9	S1	S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S7	S8	S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5	T6	T7		T8		T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U3	U4	U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9		X1
TOTAL III	X2	X3		X4	X5	X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM					NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR	NS	NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BI-SAM PARTICIPATIONS								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
		Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
		Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
		Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

Désignation de l'entreprise : **SAS BI-SAM PARTICIPATIONS**Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	216	UV		UW	216			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	845	845					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX		VT	1 061	VU	845	VW	216		
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 594	3 594							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	70	70							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 000	3 000							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6 664	VZ	6 664						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Février 2014 - 136 033

N° 2058-A - ACD-GROUPE

Désignation de l'entreprise : SAS BI-SAM PARTICIPATIONS										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122013							
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		{ de l'exploitant ou des associés de son conjoint				moins part déductible *				à réintégrer :								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX										
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art.212 bis) *		XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*																		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)																		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7										
REGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFERES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)																
			- imposées au taux de 0 %																
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{																
			- Plus-values nettes à court terme																
		{																	
		- Plus-values soumises au régime des fusions																	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW									
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
TOTAL I																			
II . DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)																			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)																
			- imposées au taux de 0 %																
			- imposées au taux de 19 %																
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures																
			- imputées sur les déficits antérieurs																
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																		
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *																			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation													2A						
Produit net des actions et parts d'intérêts :																			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .																		
	Majoration d'amortissement *																		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6				Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F				Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)						PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères art. 209C		OT				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI									
III . RESULTAT FISCAL												TOTAL II							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										{		bénéfice (I moins II)		XI					
										{		déficit (II moins I)		XJ		2 582			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XN					
RESULTAT FISCAL										BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT Reportable en avant (ligne XO)		XN		0		XO		2 582	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS BI-SAM PARTICIPATIONS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 690	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 690	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	2 582	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	4 272	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

CREDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	O1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS BI-SAM PARTICIPATIONS															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				ØD	(1 690)		- Autres réserves		ZD						
	Prélèvements sur les réserves				ØE			Dividendes		ZE						
								Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I				ØF	(1 690)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(1 690)					
										TOTAL II	ZH	(1 690)				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice												XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
										Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	701		182					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 500		1 500					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	311		8					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		2 512		1 690					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	70							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	70							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY									
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	172		372					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2013) *						ØB									
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS								
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0						YP									
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK									
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP							- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL			
							Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO			
							Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS BI-SAM PARTICIPATIONS**Néant ☒ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 16%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

{ B }
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS BI-SAM PARTICIPATIONS**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2014

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS BI-SAM PARTICIPATIONS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

N° 2059-D - ACD-GROUPE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BI-SAM PARTICIPATIONS		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012013 et clos le : 31122013 Durée en nombre de mois 12		
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 811
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 811
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	(1 811)
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	(1 811)
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

N° SIRET 75210039600015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BI-SAM PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 23 RUE DU ROULE

CODE POSTAL 75001

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Février 2014 - 136 041

N° 2059-F - ACD-GROUPE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/0 (1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2013

N° SIRET 75210039600015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BI-SAM PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 23 RUE DU ROULE

CODE POSTAL 75001

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Février 2014 - 136 041

N° 2059-F - ACD-GROUPE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2014

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3/1/1/2/2/0/1/3

N° SIRET

7 5 2 1 0 0 3 9 6 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BI-SAM PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 23 RUE DU ROULE

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES
DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **SAS BI-SAM PARTICIPATIONS**
Adresse : **23 RUE DU ROULE**

75001 PARIS

N° Siret de l'établissement principal : **75210039600015** N° SIREN de la société tête de groupe :
Activité : **HOLDING** Code activité : **6420Z**

Déclarant Nom du signataire **CHAUDE Xavier** Qualité du signataire **Président**
A PARIS Le **26042014**

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012013** au **31122013**

Entreprises à établissement unique et n'employant pas de salariés exerçant une activité plus de 3 mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions,...), considérées comme mono-établissement, sont dispensées de l'obligation de déclarer leurs effectifs salariés. Si vous êtes dans cette situation, veuillez cocher cette case A1.	A1	☐
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	07/06/2012 31/12/2012	7 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	2 849 457,25	99,92	2 849 457,25	99,99		
Autres participations	2 849 241,00	99,92	2 849 241,00	99,98		
TITRES DE PARTICIPATIONS	2 849 241,00	99,92	2 849 241,00	99,98		
Autres immobilisations financières	216,25	0,01	216,25	0,01		
LOYERS DEPOT GARANTIE	216,25	0,01	216,25	0,01		
TOTAL III - Actif Circulant NET	2 176,71	0,08	388,67	0,01	1 788,04	460,04
Autres créances	844,72	0,03	372,06	0,01	472,66	127,04
TVA RECUPERABLE	544,72	0,02	372,06	0,01	172,66	46,41
TVA SUR FACT NON PARV	300,00	0,01			300,00	
Disponibilités	1 331,99	0,05	16,61		1 315,38	N/S
HSBC	1 331,99	0,05	16,61		1 315,38	N/S
TOTAL DU BILAN ACTIF	2 851 633,96	100,00	2 849 845,92	100,00	1 788,04	0,06

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	07/06/2012 31/12/2012	7 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	2 844 969,96	99,77	2 847 551,92	99,92	(2 581,96)	-0,09
Capital Social ou individuel	2 849 242,00	99,92	2 849 242,00	99,98		
CAPITAL SOCIAL	2 849 242,00	99,92	2 849 242,00	99,98		
Report à nouveau	(1 690,08)	-0,06			(1 690,08)	
REPORT A NOUVEAU	(1 690,08)	-0,06			(1 690,08)	
RESULTAT DE L'EXERCICE	(2 581,96)	-0,09	(1 690,08)	-0,06	(891,88)	-52,77
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	6 664,00	0,23	2 294,00	0,08	4 370,00	190,50
Emprunts et dettes financières divers	3 000,00	0,11	500,00	0,02	2 500,00	500,00
COMPTE COURANT X CHAUDE	1 500,00	0,05	500,00	0,02	1 000,00	200,00
COMPTE COURANT C VOLARD	1 500,00	0,05			1 500,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 594,00	0,13	1 794,00	0,06	1 800,00	100,33
FOURNISSEURS	1 794,00	0,06			1 794,00	
FOURN FACT NON PARVENUES	1 800,00	0,06	1 794,00	0,06	6,00	0,33
Dettes fiscales et sociales	70,00				70,00	
ETAT CHARGES A PAYER	70,00				70,00	
TOTAL DU BILAN PASSIF	2 851 633,96	100,00	2 849 845,92	100,00	1 788,04	0,06

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2013 31/12/2013	12 mois	07/06/2012 31/12/2012	7 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Total des charges d'exploitation		2 581,96	1 690,08		891,88	52,77
Autres achats et charges externes		2 511,96	1 690,08		821,88	48,63
LOYERS		700,96	181,98		518,98	285,19
HONORAIRES		1 500,00	1 500,00			
SERVICES BANCAIRES		311,00	8,10		302,90	N/S
Impôts, taxes & versements assimilés		70,00			70,00	
CFE CET		70,00			70,00	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 581,96)	(1 690,08)		(891,88)	-52,77
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
RESULTAT FINANCIER						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 581,96)	(1 690,08)		(891,88)	-52,77
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 581,96)	(1 690,08)		(891,88)	-52,77

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros

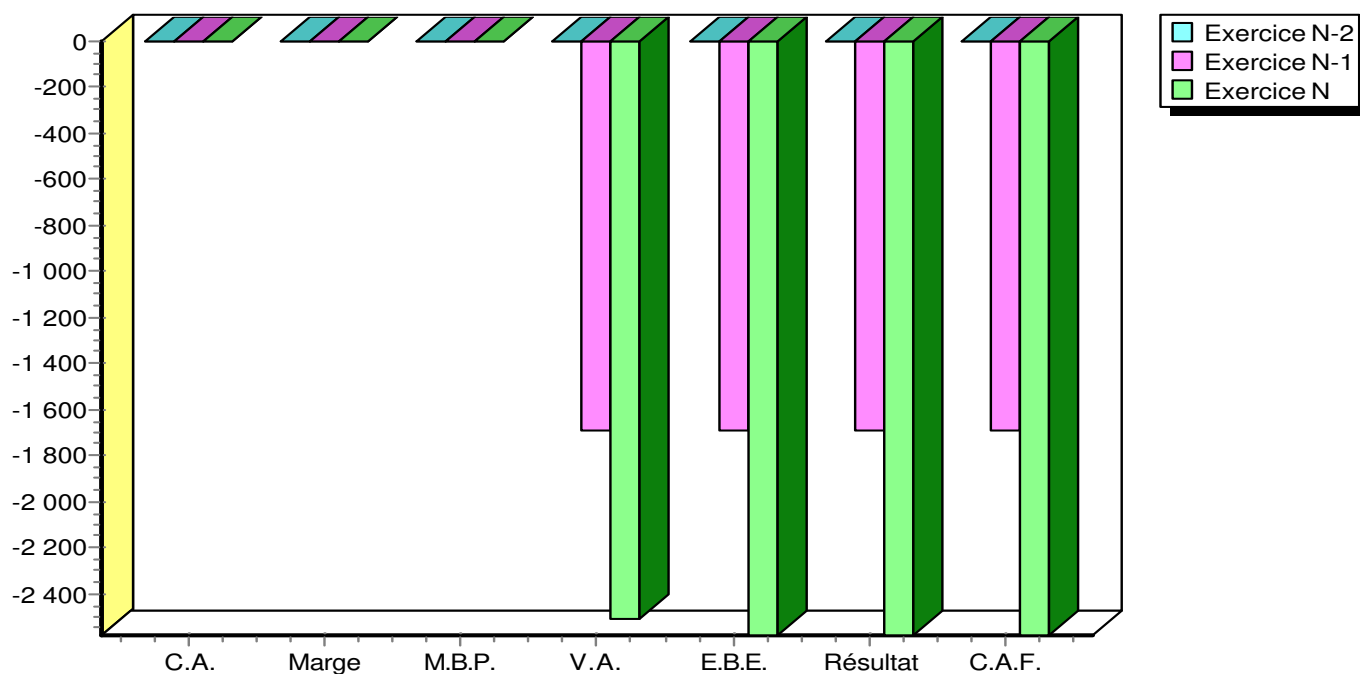
31/12/2013

31/12/2012

Variation

N/N-1

Nombre de mois	12	7			0
Chiffre d'affaires					
Marge commerciale <i>% sur vente de marchandises</i>					
Marge brute de production <i>% sur production</i>					
Valeur ajoutée <i>% sur CA</i>	(2 512)	(1 690)	(822)	48,63	
Excédent brut d'exploitation <i>% sur CA</i>	(2 582)	(1 690)	(892)	52,77	
Résultat net comptable <i>% sur CA</i>	(2 582)	(1 690)	(892)	52,77	
Capacité d'autofinancement	(2 582)	(1 690)	(892)	52,77	
Besoin en fonds de roulement <i>Nombre de jours de CA</i>	(2 819)	(1 422)	(1 397)	98,27	
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients	515,07	222,91			



**PROCES-VERBAL DE CONSULTATION ECRITE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE
BI-SAM PARTICIPATIONS
EN DATE DU 27 JUIN 2014**

Le 27 Juin 2014, le Président de la société BI-SAM Participations (la « Société »), dont le siège social se situe 23 rue du Roule, 75001 Paris, France, a décidé de consulter les actionnaires de la Société conformément aux stipulations de l'article 13.3.3 des statuts de la Société en lieu et place de la tenue d'une assemblée générale, afin de procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2013 de la Société.

Pour mémoire, ledit article 13.3.3 stipule que :

13.3.3 Consultation écrite

En cas de consultation écrite, l'auteur de la consultation communique par tous moyens écrits (courrier, lettre remise en mains propres, fax ou courrier électronique) à tous les associés et au Commissaire aux comptes titulaire, avec copie au Président s'il n'est pas l'auteur, l'ordre du jour de la consultation et le texte des résolutions proposées.

Les associés disposent d'un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la communication de l'ordre du jour pour émettre leur vote et l'adresser par tous moyens écrits avec accusé de réception au Président.

Le Président fixe la date de la consultation à la date à laquelle il a reçu l'ensemble des votes correspondants, permettant d'établir que la majorité requise a été atteinte ou, à défaut de réception de l'ensemble des votes requis dans ce délai à la date d'expiration de ce délai.

Pour rappel, l'article 13.4 stipule que :

Le vote transmis par chacun des associés est définitif. Tout associé qui s'abstient d'émettre un vote sur une résolution ou ne transmet pas son vote dans le délai indiqué ci-dessus en cas de consultation écrite est réputé avoir émis un vote négatif sur la résolution proposée.

Les consultations ont été envoyées par courrier électronique aux actionnaires de la société le 2 juin 2014.

Le Commissaire aux Comptes a été informé de la Consultation écrite par lettre recommandée en date du 10 juin 2014.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Xavier Chaudé, en sa qualité de Président est chargé de retranscrire sous forme de procès-verbal le résultat de cette consultation écrite et ce, passé un délai de dix (10) jours après l'envoi de ladite consultation. Monsieur Christophe Volard est désigné comme secrétaire de séance.

Il est établi une feuille de vote signée par le Président et le Secrétaire à laquelle sont annexés les votes des actionnaires.

La feuille de vote, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater ce qui suit :

- ✓ 9 actionnaires ont répondu par écrit ;
- ✓ 8 actionnaires n'ont pas répondu.

Étant rappelé que tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative, mention en sera faite dans le procès-verbal de la consultation établi conformément à l'article 13.3.3 des statuts.

En conséquence de ce qui précède, sont considérés comme ayant participé au vote 9 actionnaires possédant ensemble 2.579.690 actions ayant droit de vote, soit 90,54 % du capital et des droits de vote.

Le quorum étant atteint, la consultation est régulière et peut valablement délibérer sur ce qui suit relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

----- I -----

Le Président rappelle ensuite que la consultation portait sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Présentation, examen et approbation du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- ✓ Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- ✓ Présentation, examen et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.227-10 du Code de commerce;
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et affectation du résultat ;
- ✓ Pouvoir pour les formalités.

----- II -----

Le Président retranscrit ensuite le vote des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité des voix, 8 voix pour et 1 s'abstenant.

* * *

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité des voix, 8 voix pour et 1 s'abstenant.

* * *

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité des voix, 8 voix pour et 1 s'abstenant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit :
la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité des voix, 8 voix pour et 1 s'abstenant.

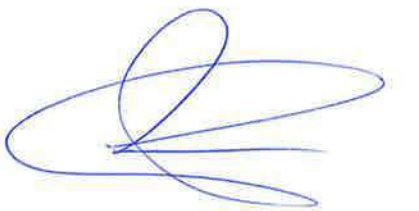
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité des voix, 8 voix pour et 1 s'abstenant.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau de l'Assemblée le 27 Juin 2014.



PRESIDENT
Xavier Chaudé



LE SECRÉTAIRE
Christophe Volard

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A:
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : M. Xavier CHAUDE

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :

M. Xavier CHAUDE

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A:
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : M. Christophe VOLARD

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

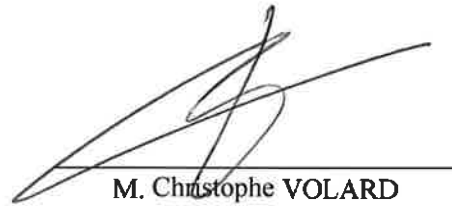
* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :



M. Christophe VOLARD

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A:
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : M. David CAYET

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

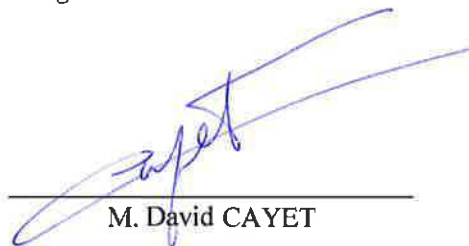
* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :



M. David CAYET

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A:
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : M. Florian LARUELLE-PESCHARD

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :

**M. Florian LARUELLE-
PESCHARD**

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A :
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : Mme. Bénédicte GODET

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :

Mme. Bénédicte GODET

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A:
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : M. Ludovic PICARD

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :

M. Ludovic PICARD

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A:
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : M. Sébastien DUFERNEZ

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☐ CONTRE ☐
ABSTENTION ☒

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☐ CONTRE ☐
ABSTENTION ☒

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☐ CONTRE ☐
ABSTENTION ☒

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☐ CONTRE ☐
ABSTENTION ☒

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☐ CONTRE ☐
ABSTENTION ☒

* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :

M. Sébastien DUFERNEZ

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A :
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : M. Orlin DAMIAN

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :

M. Orlin DAMIAN



BI-SAM PARTICIPATIONS

FORMULAIRE DE VOTE

A RENVOYER AVANT LE 27 JUIN 2014
PAR COURRIER ELECTRONIQUE AVEC ACCUSE DE RECEPTION A:
XAVIER.CHAUDE@BI-SAM.COM

ACTIONNAIRE : M. Guillaume SCHMITT

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de commerce, constate qu'aucune convention ne relève de l'article L 225-38 du Code de commerce.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit : la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

VOTE : POUR ☒ CONTRE ☐
ABSTENTION ☐

* * *



BI-SAM PARTICIPATIONS

RAPPEL : Tout actionnaire n'ayant pas fait parvenir sa réponse dans le délai ci-dessus sera considéré comme ayant répondu par la négative aux résolutions proposées.

Signature de l'actionnaire :

M. Guillaume SCHMITT

RAPPORT DE GESTION

*DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013*

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT	3
1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	3
1.1 PRESENTATION.....	3
1.2 ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	3
1.3 PARTICIPATION(S).....	3
1.4 CHIFFRES-CLEFS POUR L'EXERCICE ECOULE.....	3
1.5 PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES	3
1.6 ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	4
1.7 EVOLUTION DE LA MARCHE DES AFFAIRES.....	4
1.8 PERSPECTIVES D'AVENIR	4
1.9 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	4
2. PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT.....	4
2.1 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.....	4
2.2 SALAIRES.....	5
2.3 FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL.....	5
2.4 DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS	5
2.5 PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL.....	5
2.6 RESULTATS DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION	5
3. MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION.....	6
4. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	6
5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL.....	6
6.1 CAPITAL SOCIAL.....	6
6.1.1 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	6
6.1.2 AUTO-CONTROLE.....	7
6.1.3 PARTICIPATIONS CROISEES.....	7
6.2 ÉPARGNE SALARIALE.....	7
6. MANDATAIRES SOCIAUX.....	7
7.1 MODE DE DIRECTION GÉNÉRALE	7
7.2 MODIFICATIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	7
7.3 MODIFICATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS.....	7
7. COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	7
8.1 COMMISSARIAT AUX COMPTES TITULAIRE	7
8.2 COMMISSARIAT AUX COMPTES SUPPLÉANT.....	7
8.3 RENOUVELLEMENT.....	7
8. CONCLUSION.....	8
ORDRE DU JOUR.....	10
TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTION.....	11
COMPTES ANNUELS	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Vous trouverez ci-après le rapport de gestion du Président sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1 PRESENTATION

La société BI-SAM Participations a été créée le 11 Juin 2012 et a pour vocation de détenir des participations.

1.2 ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

[Néant]

1.3 PARTICIPATION(S)

Au 31 décembre 2013, notre participation dans la société BI-SAM Technologies SA représentait 6,78%, du capital de cette dernière au vu nombre d'actions existantes au 31 décembre 2013

1.4 CHIFFRES-CLÉS POUR L'EXERCICE ECOULE

Les principaux chiffres-clé de notre Société pour l'exercice 2013 sont les suivants :

	2013
Chiffre d'affaires	-
Produits d'exploitation	-
Valeur ajoutée	-
Masse salariale	-
Excédent brut d'exploitation	-
Résultat d'exploitation	-2 581,96
Résultat courant	-2 581,96
Résultat exceptionnel	-
Résultat net	-2 581,96
Total du bilan	2 851 634

1.5 PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

[Néant]

1.6 ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

[Néant]

1.7 EVOLUTION DE LA MARCHE DES AFFAIRES

L'activité de la société est une activité de pur holding détentrice de titres.

1.8 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2014, l'activité de la société sera une activité de pure holding détentrice de titres.

1.9 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

[Néant]

* * *

2 PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

2.1 PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

S'agissant du second exercice social, les données chiffrées relatives à l'exercice 2013 sont données ci-après.

L'exercice clos le 31 décembre 2013 a permis de réaliser un chiffre d'affaires hors taxes de 0 €.

Les charges d'exploitation ont représenté la somme de 2 581,96€.

Le compte de résultat de votre Société fait ainsi ressortir pour l'exercice écoulé un déficit de 2 581,96€ provenant de :

	2013	2012
Résultat d'exploitation	-2 581,96€	-1 690.08€
A AJOUTER :		
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
A DÉDUIRE :		
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
BÉNÉFICE NET:	-2 581,96€	-1 690.08€

Tous les renseignements utiles concernant la ventilation du chiffre d'affaires vous sont donnés dans l'annexe des comptes annuels.

Conformément aux articles 24-9° et 24-16° du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, les engagements financiers mentionnés ressortent à :

engagements reçus :	0€
engagements donnés :	0€
engagements réciproques :	0€

22 SALARIES

La Société pour l'exercice 2013 ne contenait aucun salarié pour une masse salariale totale de 0 € (charges sociales comprises). Par ailleurs, les engagements de retraite ne sont plus indiqués dans l'annexe des comptes annuels compte tenu de l'absence de personnel précité.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous vous demanderons de constater qu'aucune somme concernant les charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

23 FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 223 *quinquies* du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

24 DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons que, pour l'exercice 2013, la décomposition, par date d'échéance, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs (hors factures non parvenues et hors effets à payer) a été la suivante :

en €	2013
Janvier 2014 (paiement à 15 jours)	0
Février 2014 (paiement à 30 jours)	0
Total	6 664

25 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est indiqué que les salariés de BI-SAM Participations ne détenaient aucune participation au capital social de la Société au 31 décembre 2013.

26 RESULTATS DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Le rapport de gestion et la résolution d'affectation des résultats doivent indiquer, sous peine d'amende fiscale, le montant des dividendes distribués éligibles à l'abattement et ceux qui ne le sont pas.

Ceci étant exposé et ainsi que nous l'avons précédemment indiqué, l'exercice écoulé se traduit par une perte de (2 581,96€) que nous vous proposons d'affecter au crédit du compte « report à nouveau » comme suit :

Nous vous proposons d'affecter le résultat net au Report à Nouveau, après contribution à la réserve légale prévue par la loi.

Projet d'affectation :

Report à nouveau à l'ouverture de l'exercice.....	(1 690,08€)
Résultat de l'exercice	(2 581,96€)
Dotation au compte de Réserve Légale.	0€
Solde du report à nouveau à la clôture de l'exercice.	(4 272,04€)

Les dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts relatif aux distributions de dividendes et avoirs fiscaux correspondants au titre des trois (3) exercices précédents est inapplicable à votre société puisque l'exercice clos au 31 décembre 2013 correspond au second exercice social de votre société.

Au présent rapport est joint le tableau des résultats des cinq (5) derniers exercices prévu par le Code de Commerce.

* * *

3. MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les règles de présentations et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur. Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

* * *

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société BI-SAM PARTICIPATIONS détient 6,78% dans la société BI-SAM Technologies SA.

* * *

5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

6.1 CAPITAL SOCIAL

Vous trouverez, ci-dessous, les renseignements relatifs à la répartition du capital et l'autocontrôle.

6.1.1 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 2849242 actions. Afin de répondre aux exigences de la loi n° 85-705 du 12 juillet 1985, les feuilles de présence ont été déposées sur le bureau de l'assemblée, étant précisé que ces documents font apparaître la composition du capital social.

6.1.2 AUTOCONTROLE

Les actions de la société ne font l'objet d'aucun autocontrôle.

6.1.3 PARTICIPATIONS CROISEES

Aucune participation croisée n'existait à la date du 31 décembre 2013.

6.2 EPARGNE SALARIALE

[Néant].

* * *

6 MANDATAIRES SOCIAUX

7.1 MODE DE DIRECTION GENERALE

La présidence et la direction générale de votre Société sont assumées par Monsieur Xavier CHAUDE, Président.

7.2 MODIFICATIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

[Néant]

7.3 MODIFICATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS

[Néant].

* * *

7 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes de la Société est assuré par un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant.

8.1 COMMISSARIAT AUX COMPTES TITULAIRE

Le commissariat aux comptes titulaire est assumé par :

Monsieur Philippe BESSE
11, rue Vassal
94100 Saint Maur des Fossés

8.2 COMMISSARIAT AUX COMPTES SUPPLEANT

Le commissariat aux comptes suppléant est assumé par :

Monsieur Pascal FLEURY
12, rue Bouchut
75015 Paris

8.3 RENOUELEMENT

Nous vous rappelons ci-après les échéances des mandats des commissaires aux comptes de votre Société.

Mandats des	Échéance de leurs mandats
-------------	---------------------------

commissaires aux comptes	
Philippe BESSE	31/12/2016
Pascal FLEURY	31/12/2016

* * *

8 CONCLUSION

Je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications que vous jugerez utiles. Au présent rapport est joint, conformément à la loi, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos. Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi. Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Fait, le 13 juin 2014,



Xavier Chaudé
LE PRÉSIDENT

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

		2013	2012
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE			
a) Capital social	€	2849 242	2849 242
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	N	2849 242	2849 242
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire	N		
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :			
- par conversion d'obligation	N		
- par exercice de droit de souscription	N		
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	€	0	0
b) Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	€	(2 581,96)	(1 690,08)
c) Impôt sur les bénéfices	€		
d) Participation des salariés au titre de l'exercice	€		
e) Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	€	(2 581,96)	(1 690,08)
f) Résultat distribué (1)	€	0	0
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION			
a) Résultat après impôt, participation, mais avant amortissements et provisions	€		
b) Résultat après impôt, participation, amortissements et provisions	€		
c) Dividende distribué à chaque action (1)	€	0	0
IV. PERSONNEL			
a) Effectif moyen de salariés pendant l'exercice	N	0	0
b) Montant de la masse salariale	€	0	0
c) Montant des charges sociales	€	0	0

- (1) Pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée générale des Actionnaires, le montant de la distribution indiqué est celui proposé par le Président.

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Présentation, examen et approbation du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
3. Présentation, examen et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.227-10 du Code de commerce;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et affectation du résultat ;
5. Quitus au Président ;
6. Pouvoir pour les formalités.

* * *

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION
PROPOSES PAR LE PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2014
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

PREMIERE RESOLUTION

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports. Elle arrête la perte de cet exercice à 2 581,96 Euros. L'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion pendant ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport de gestion du Président, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice 2013.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, constate la nouvelle convention de holding d'animation et la nouvelle convention de domiciliation et approuve les conventions visées audit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de (2.581,96 €) comme suit :
la totalité, soit la somme de (2.581,96 €) au crédit du compte « Report à nouveau » dont le montant passera ainsi de -1.690,08 € à -4.272,04 €.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de l'assemblée aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

* * *

BI –SAM PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée

23 rue du Roule

75001 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Philippe BESSE

Expert comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris Ile de France

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

11 Rue Vassal

94100 Saint Maur des fossés

PHILIPPE BESSE

EXPERT COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

11, RUE VASSAL - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
TEL 01 45 11 27 10 - FAX 01 45 11 27 20

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013)

BI –SAM PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée

23 rue du Roule

75001 Paris

Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels, établis en euros, de la Société par actions simplifiée BI-SAM PARTICIPATIONS SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

Le paragraphe «Principes, règles et méthodes comptables» de l'annexe précise les modalités d'évaluation des titres de participation. Je me suis assuré que les principes décrits dans l'annexe étaient appropriés, correctement appliqués et ne conduisaient pas à constater une éventuelle dépréciation de la valeur historique des participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint Maur des fossés, le 10 juin 2014.



Philippe BESSE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2013			31/12/2012
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 849 241		2 849 241	2 849 241
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	216		216	216
	TOTAL (II)	2 849 457		2 849 457	2 849 457
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	845		845	372
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 332		1 332	17
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	2 177		2 177	389
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF		2 851 634		2 851 634	2 849 846

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

216

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2013

31/12/2012

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 849 242	2 849 242
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 690)	
	Résultat de l'exercice	(2 582)	(1 690)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	2 844 970	2 847 552
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 000	500
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 594 70	1 794
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	6 664	2 294
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 851 634	2 849 846
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 581,96)	(1 690,08)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 664	2 294
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2013

31/12/2012

		France	Exportation	12 mois	7 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 512	1 690
	Impôts, taxes et versements assimilés			70	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			2 582	1 690
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 582)	(1 690)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2013

31/12/2012

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 582)	(1 690)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 582)	(1 690)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES		2 582	1 690
RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 582)	(1 690)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2013

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 851 634** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de euros et un total **charges** de **2 582** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-2 582** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2013** et finit le **31/12/2013**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société BI-SAM PARTICIPATIONS, constituée en juin 2012 a pour vocation de détenir des participations.

Au 31 décembre 2012, la société détient 10.263 actions de la société BI-SAM TECHNOLOGIES pour une valeur de 2.849.41 euros.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Titres de participation

Les titres de participation inscrits à l'actif du bilan ont été évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des titres de participation égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2013
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 849 241					2 849 241
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	216					216
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 849 457					2 849 457
TOTAL		2 849 457					2 849 457

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2013		
			Dotations	Diminutions			
Etat exprimé en euros							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL							
		Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
		Dotations			Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
		Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice

Augmentations

Diminutions

31/12/2013

PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	{ incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières			
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2013	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	216		216
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	845	845	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		1 061	845	216
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2013	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 594	3 594		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	70	70		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	3 000	3 000		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		6 664	6 664		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros		31/12/2013	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif					
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles					
Participations					
Créances sur participations				2 849 241	
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
Actif circulant					
Avances, acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Capital souscrit appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Bilan Passif					
Dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes envers établissements de crédits					
Emprunts et dettes financières divers					
Avances, acomptes reçus sur commandes					
Dettes fournisseurs comptes rattachés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2013

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2013

Total des Charges à payer		1 870
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACT NON PARVENUES</i>	<i>1 800</i>	1 800
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>70</i>	70